



CONSEIL CONSULTATIF DES LOCATAIRES

CoCoLo-HmW
S.I.S.P. L'Habitation Moderne

Le 14 décembre 2006

CHARGES LOCATIVES 2005

RETARD DANS LA DISTRIBUTION DES RELEVÉS

Rôle du CoCoLo-HmW

MISE AU POINT

CONTEXTE :

Parmi les **5 domaines de compétence** du CoCoLo figure la **vérification annuelle des factures de charges locatives**.

Dans une lettre adressée au CoCoLo en date du 6-12-2006, L'Habitation Moderne semble imputer à celui-ci la responsabilité du **retard** dans la vérification des factures de charges 2005 et, par conséquent, dans la **distribution aux locataires des relevés annuels**.

Tout en comprenant le mécontentement des locataires, le CoCoLo-HmW **réfute** énergiquement une telle allégation. Par sa réponse du 10-12-2006 à L'Habitation Moderne, il a tenu à rappeler que, lors de la dernière vérification des factures, le 15-11-2006, le CoCoLo ne possédait pas l'intégralité des données comptables lui permettant d'effectuer un contrôle correct. D'autre part et pour les mêmes raisons, il n'était pas en mesure de procéder à une projection précise par quartier.

A ce manque actuel d'éléments de contrôle s'ajoute le fait qu'en trois ans, soit depuis la mise en place du CoCoLo et de sa mission de contrôle des charges, trois comptables se sont succédé à L'Habitation Moderne, le dernier n'étant en fonction que depuis juin/juillet 2006.

Enfin, le Conseil d'Administration de L'Habitation Moderne a raisonnablement décidé que deux décomptes de charges successifs ne pourraient être distribués la même année.

En conclusion, le CoCoLo est pleinement conscient du souci des locataires de recevoir rapidement le décompte de leurs charges. Cependant, la situation actuelle ne lui permet pas d'émettre un avis favorable et circonstancié. Il usera de toute son influence pour que les données comptables complètes lui parviennent sans plus tarder et qu'il puisse les **vérifier dans les délais les plus rapides**.

Patrick Allaer
Président